

Barème d'honoraires

En vigueur au 7 septembre 2026. Tarifs maximums exprimés toutes taxes comprises.

TRANSACTION Vente immobilière

Hors immobilier d'entreprise, commerces et droit au bail. Le barème ne concerne pas les ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) ni en vente d'immeuble à rénover (VIR).

Prix de vente	Honoraires maximums	Prix de vente	Honoraires maximums
jusqu'à 19 999 €	10 000 € TTC	de 320 000 € à 349 999 €	6 % TTC
de 20 000 € à 39 999 €	25 % TTC	de 350 000 € à 379 999 €	6 % TTC
de 40 000 € à 59 999 €	17 % TTC	de 380 000 € à 409 999 €	6 % TTC
de 60 000 € à 79 999 €	12,5 % TTC	de 410 000 € à 439 999 €	6 % TTC
de 80 000 € à 99 999 €	10 % TTC	de 440 000 € à 469 999 €	6 % TTC
de 100 000 € à 119 999 €	8,4 % TTC	de 470 000 € à 499 999 €	6 % TTC
de 120 000 € à 139 999 €	7,5 % TTC	de 500 000 € à 549 999 €	6 % TTC
de 140 000 € à 159 999 €	7 % TTC	de 550 000 € à 599 999 €	6 % TTC
de 160 000 € à 179 999 €	7 % TTC	de 600 000 € à 649 999 €	6 % TTC
de 180 000 € à 199 999 €	7 % TTC	de 650 000 € à 699 999 €	6 % TTC
de 200 000 € à 229 999 €	7 % TTC	de 700 000 € à 899 999 €	5 % TTC
de 230 000 € à 259 999 €	7 % TTC	de 900 000 € à 1 199 999 €	5 % TTC
de 260 000 € à 289 999 €	7 % TTC	de 1 200 000 € à 1 499 999 €	5 % TTC
de 290 000 € à 319 999 €	7 % TTC	à partir de 1 500 000 €	5 % TTC

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le débiteur des honoraires est désigné dans le mandat de vente et repris dans l'avant-contrat. Les honoraires sont exprimés en euros toutes taxes comprises, taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur.
2. Les honoraires sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire. Aucun honoraire n'est dû si la vente ne se réalise pas.
3. Blue & Bricks exerce en régime de non-détention de fonds. La société ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de tiers. Les sommes versées dans le cadre de la transaction sont déposées entre les mains du notaire rédacteur, qui règle les honoraires à Blue & Bricks contre remise d'une facture libellée au nom du débiteur.
4. Blue & Bricks ne rédige pas les avant-contrats. La promesse ou le compromis de vente, ainsi que tout acte engageant les parties, sont établis par le notaire des parties.
5. Le barème ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Blue & Bricks, en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.
6. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial.